

DEL-2020-164

L'An deux mille vingt, le quatorze décembre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 8/12/2020, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes BOUCHET, MERMIER, PARIS, TARAGON.
MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BOUVARD, CHASSAGNE, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS,
FRANCOIS, GENOUD, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, RATSIMBA, STEYER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.
MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, GILLET, OBERLI, PEUGNIEZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, GIZARD, KHAY, MALLET, PERRILLAT, POURRAZ, RENOIR,
MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, LACHAT, LOCHARD, LOUVEAU, RACAT, RIEDINGER, SCOTTON,
SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 26
Présents : 19
Représenté par mandat : 0

**Objet : CONSTRUCTION DE RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE,
D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATIONS - LOTS N° 2 ET 3 -
PROGRAMME NOVEMBRE 2020 - MARCHES DE TRAVAUX**

Exposé du Président,

Le Bureau du 18 novembre 2020, a décidé, suite à l'avis de la CAO, de reporter l'attribution des lots n°2 et 3 du programme de novembre afin de poursuivre les négociations avec les candidats.

N° du lot	Nom de la commune	Opération	Maître d'œuvre	Estimatif € H.T.
2	SAMOENS	PQE - Route des Mouilles	BRIERE	109.412,40 €
3	CRUSEILLES	Les Faulats	GEOPROCESS	273.894,85 €
Montant total				383.307,25 €

La Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 14 décembre 2020 propose de retenir, comme titulaires des marchés, les entreprises suivantes :

LOT	TITULAIRE	MONTANT € H.T DU MARCHÉ
2	Guy CHATEL	109.403.90
3	BOUYGUES	277.121.60

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises et les groupements d'entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord aux marchés à conclure avec les titulaires proposés par la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat,
2. à autoriser le Président à les signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P. AMOUDRY.

